

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

La Défense, le 25 mars 2015

Service de l'administration générale et de la stratégie
Sous-direction du budget, du contrôle de gestion
et des services
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés

Note

à

FORMATION NATIONALE

à l'attention de
Destinataires in fine

Référence :

Affaire suivie par : Thierry Curie-Nodin
thierry.curie-nodin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 88 33

Objet : formation « *Contraventions de grande voirie
et protection du domaine portuaire maritime* »
appel à candidatures

1. – LE CONTEXTE :

1-1 - Les éléments de contexte :

Les officiers de port et officiers de port adjoints sont amenés à réprimer les atteintes au domaine public des ports maritimes, en mettant en œuvre la procédure de contravention de grande voirie. Le retour d'expérience montre que les différents aspects de ce contentieux pénal administratif ne sont pas toujours bien connus, et que les pratiques sur le terrain sont variées et entraînent parfois des risques contentieux.

1-2 - les enjeux de la formation :

Cette formation est destinée à compléter et à approfondir les connaissances acquises en formation post-recrutement de ces personnels sur un aspect important de leur métier. Elle s'insère dans le programme des formations nationales 2015 de la DGITM.

2. - LA CIBLE :

Cette formation est destinée à compléter et à approfondir les connaissances acquises en formation post-recrutement de ces personnels sur un aspect important de leur métier. Elle s'insère dans le programme des formations nationales 2015 de la DGITM.

3. - LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- connaître les principes généraux de la protection du domaine public ; disposer de repères sur les textes applicables (code général de la propriété des personnes publiques, code des ports maritimes) ;
- être capable d'appliquer la notion de contravention de grande voirie aux faits constatés ;

- bien distinguer les notions d'autorité de police portuaire et d'autorité investie du pouvoir de police portuaire ;
- être capable de rédiger des procès-verbaux de constat et de grande voirie ;
- connaître les différentes phases de la procédure : verbalisation, engagement des poursuites, procédure contentieuse, jugement ;
- savoir mettre en œuvre les connaissances ainsi acquises dans le traitement amiable, financier et contentieux des documents produits.

4. - LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME :

- rappel des règles applicables à la protection du domaine public maritime et les procédures applicables ;
- présentation des règles de verbalisation en matière de contraventions de grande voirie ;
- développement des règles de procédures.

La formation fera appel largement à la présentation d'exemples, de cas pratique et à la recherche des dispositions utiles pour les poursuites envisagées, dans le code de justice administrative.

5. - L'INSCRIPTION :

La formation a une durée de **2 jours** et se déroulera sur trois sites pour cette année 2015 :

1^{ère} session CVRH NANTES	2nd session CVRH AIX en Provence	3^{ème} session CVRH ROUEN
Date de la formation : les 16 et 17 juin 2015	Date de la formation : les 25 et 26 juin 2015	Date de la formation : les 18 et 19 novembre 2015
Date limite d'inscriptions : le 1^{er} juin 2015	Date limite d'inscriptions : le 9 juin 2015	Date limite d'inscriptions : le 30 octobre 2015

Le bulletin de candidature, joint en annexe au présent courrier, est à compléter et à faire parvenir, via la cellule formation, au CVRH de votre choix avant la date limite d'inscription :

CVRH NANTES	CVRH AIX	CVRH ROUEN
Chargé de projet : Nicolas CHEHERE nicolas.chehere@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02 40 16 08 58	Chargé de projet : Stéphanie GAUTHIER stephanie.gauthier@developpement-durable.gouv.fr Tél. 04 42 16 62 04	Chargé de projet : Sophie LARCHEVEQUE sophie.larcheveque@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02 35 68 92 28
Assistante de formation Laurence MOLLEREAU Coordonnées : 02 40 16 08 56 isrt.cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr	Assistant de formation Bruno BAUZET Tél. 04 42 16 62 25 Fax : 04 42 16 62 16	Assistante de formation Nathalie BOËDA Tél. 02 35 68 92 27 Fax : 02 35 68 92 49 nathalie.boeda@developpement-durable.gouv.fr

Des informations plus détaillées concernant notamment le déroulement et le programme seront communiquées par la suite, par le CVRH concerné, aux candidats retenus.

Les bulletins d'inscriptions, joints en annexe au présent courrier, sont à compléter et à faire parvenir, via la cellule formation, par fax ou messagerie, au CVRH de votre choix avant la limite d'inscription.

6. – LES CONTACTS :

Vous voudrez bien contacter, pour tous renseignements complémentaires :

- ◆ sur le contenu, le programme ou les inscriptions : le chef de projet du CVRH que vous aurez choisi :
 - pour le CVRH d'**AIX en Provence**, Stéphanie **GAUTHIER**, tél. **04-42-16-62-04**, messagerie : Stephanie.gauthier@developpement-durable.gouv.fr
 - pour le CVRH de **NANTES**, Nicolas CHÉHÈRE, tél. **02-51-83-84-00**, messagerie : Nicolas.Chehere@developpement-durable.gouv.fr
 - pour le CVRH de **Rouen**, Sophie **LARCHEVEQUE**, tél. **02-35-68-92-28**, messagerie : Sophie.Larcheveque@developpement-durable.gouv.fr
- ◆ sur les questions d'ordre administratif ou le programme de formation :
Thierry.Curie-Nodin@developpement-durable.gouv.fr

*La chef du bureau des ressources humaines
des services déconcentrés,*

Signé

Martine CORNELOUP

BULLETIN DE CANDIDATURE

FORMATION «CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE ET PROTECTION DU DOMAINE PORTUAIRE MARITIME»

CVRH choisi (cocher la case)	NANTES <input type="checkbox"/>	AIX <input type="checkbox"/>	ROUEN <input type="checkbox"/>
Chargé de projet :	Nicolas CHEHERE Tél. 02-40-16-08-58	Stéphanie GAUTHIER Tél. 04-42-16-62-04	Sophie LARCHEVEQUE Tél. 02-35-68-92-28
Date de la formation :	16 et 17 juin 2015	25 et 26 juin 2015	18 et 19 novembre 2015
Date limite d'inscription :	1 ^{er} juin 2015	9 juin 2015	30 octobre 2015

CANDIDATURE (à renseigner dans les cases)

NOM PRÉNOM SEXE (H/F)

SERVICE (DREAL, DDT...) N° DU DÉPARTEMENT DU SERVICE

GRADE

FONCTIONS

ADRESSE COURRIEL

CATÉGORIE FONCTION PUBLIQUE

A+ A B C OPA CONTRACTUEL

STATUT D'ORIGINE DU DEMANDEUR

MLETR-MEDDE MAAF AUTRE MIN. ÉTAT COLLECTIVITÉ AUTRE

✓ Selon le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie – FPTLV), cochez la catégorie dans laquelle s'inscrit cette formation :

- Adaptation immédiate au poste de travail (T1)
- Adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2)
- Développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications (T3)
- Préparation aux examens et concours

✓ Pour suivre cette formation, souhaitez-vous mobiliser votre DIF ?

Oui Non

Dans l'affirmative, vous devez impérativement remplir une fiche DIF.

Motivations et attentes (obligatoire) :

✓ Si ma candidature est retenue,
je m'engage à suivre l'intégralité de cette formation.

Date et signature :

Avis du supérieur hiérarchique	Visa du responsable RH ou formation
<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus à motiver ci-après : _____ Date et signature : _____	<input type="checkbox"/> Priorité 1 <input type="checkbox"/> Priorité 2 <input type="checkbox"/> Priorité 3 Date et signature : _____

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer :

- Mesdames et Messieurs les délégués à la mer et au littoral,
- Mesdames et Messieurs les responsables de la formation des DDTM ;

Mesdames et Messieurs les responsables de la formation dans les grands ports maritimes :

- Mesdames et Messieurs les délégués à la mer et au littoral,
- Mesdames et Messieurs les responsables de la formation des DDTM.
